

Règlement intérieur de la ludothèque

Préambule :

La ludothèque de Saint-Priest en Jarez est un espace, où jeux et jouets peuvent être empruntés ou utilisés sur place.

Elle est aménagée pour accueillir et promouvoir le jeu auprès de personnes de tout âge.

C'est un lieu de rencontres où le jeu, réel médiateur, favorise les échanges et la convivialité.

Contexte :

La ludothèque de St-Priest en Jarez est intégrée au Pôle Enfance Jeunesse (PEJ), en tant qu'activité complémentaire.

Elle est animée par un ludothécaire diplômé (à temps partiel), aidé par un groupe de bénévoles.

La Caisse d'Allocations Familiales participe à son financement.

Conditions et modalités d'inscription :

L'inscription à la ludothèque offre la possibilité de jouer sur place et d'emprunter des jeux.

Toute personne qui souhaite bénéficier des services de la ludothèque doit se présenter au secrétariat du Pôle Enfance Jeunesse munie des documents suivants :

- une pièce d'identité.
- un justificatif de domicile.
- la fiche d'inscription remplie.
- le règlement intérieur daté et signé.
- le montant de l'inscription annuelle (en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public).

L'inscription est valable un an et renouvelable à sa date anniversaire sur présentation des pièces justificatives.

Tout changement de situation familiale, de nom, d'adresse ou de téléphone doit être signalé.

L'inscription des mineurs doit être effectuée par les parents ou le responsable légal.

Tarifs d'inscription :

- Tarif pour les familles mounardes (personnes résidant sur la commune)

→ **15 €** par famille (inscription de la famille à la ludothèque)

- Tarif pour les familles extérieures

→ **25 €** par famille (inscription de la famille à la ludothèque)

- Tarif pour les collectivités mounardes (crèche, jardin d'enfants, RIAPE, écoles, EMA, maisons de retraite,...)

→ **Gratuité**

Parcours du jeu / jouet :

De l'achat du jeu à sa mise en service, l'objet jeu / jouet bénéficie d'un traitement particulier. Voici son parcours :

- 1^{ère} étape : la vérification et l'inventaire des éléments du jeu
→ *Les ludothécaires vérifient que le jeu est complet. Les éléments du jeu sont mis dans des petits sachets pour faciliter le rangement.*
- 2^{ème} étape → la protection de la boîte, des éléments et de la règle du jeu
→ *Afin que le jeu reste en bon état, la boîte de jeu est filmoluxée. Les éventuelles cartes sont mises sous protège-cartes. Les notices de jeu sont photocopiées, voire plastifiées.*
- 3^{ème} étape → l'étude du jeu et sa classification (ESAR*)
→ Après avoir étudié le jeu, les ludothécaires se livrent à un travail méticuleux de valorisation.
**Une famille (Exercice, Symbolique, Assemblage, Règle) est attribuée à chaque jeu en fonction des habiletés cognitives requises.*
- 4^{ème} étape → l'étiquetage et le rangement du jeu
→ *Le jeu / jouet est rangé sur les étagères en fonction de la famille à laquelle il correspond : Exercice, Symbolique, Assemblage, jeu de Règles.*

Conditions d'accès au service « jeu sur place » :

- Etre à jour de l'inscription.
- Les personnes inscrites ont la possibilité de « jouer sur place » lors des heures d'ouverture de la ludothèque.
- Un ludothécaire ou un bénévole est présent pour proposer des jeux et en expliquer les règles.
- Les mineurs de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Une personne mineure inscrite peut venir jouer seule à la ludothèque, si elle a 13 ans révolus.
- Une personne non-inscrite peut aussi bénéficier du service « jeu sur place », mais uniquement durant 2 séances de découverte.
- La capacité maximum d'accueil est de 20 personnes.

Pour que chacun puisse trouver du plaisir à venir jouer à la ludothèque, il convient de :

- Prendre soin des jeux.
- Respecter les personnes qui jouent.
- Respecter le rangement des jeux/jouets et les remettre en place après utilisation.
- Ne pas manger, ni boire à la ludothèque.

Par mesure d'hygiène, les personnes malades contagieuses sont priées de ne pas fréquenter la ludothèque.

Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner la suspension provisoire ou définitive de l'inscription.

Conditions d'emprunt au service « prêt » :

- Possibilité d'emprunter gratuitement 2 jeux / jouets pour une durée de 3 semaines, pour les familles et les collectivités.
 - Etre à jour de l'inscription.
 - Afin d'éviter tout litige, les personnes inscrites doivent vérifier chaque jeu / jouet avant l'emprunt et signaler toute anomalie.
- Si la vérification ne peut se faire à la ludothèque, l'emprunteur doit signaler sous 24h tout problème par téléphone au 06-17-38-84-83, en laissant un message si nécessaire.
- Les jeux doivent être rendus propres et en bon état.
 - En cas de retard, une indemnité de 2 euros par semaine sera demandée à l'emprunteur.

Lors de la restitution du jeu, les pièces manquantes ou abîmées seront à remplacer à la charge de l'emprunteur. La décision sera prise en concertation avec le ludothécaire.

Il est demandé de ne pas faire des réparations sur les jeux et jouets sans l'accord du ludothécaire.

La ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des objets prêtés, notamment par le non-respect des âges d'utilisation.

Lieu et horaires :

La ludothèque se situe au Clos Bayard - 7, rue du 8 mai 1945 à St-Priest en Jarez.

Pendant la période scolaire, les horaires d'ouverture de la ludothèque au public sont :

- Le mardi de 16h45 à 18h45.
- Le samedi de 10h30 à 12h30.

Téléphone : 06-17-38-84-83.

Email : fcastellan@mospj.fr

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, dont un exemplaire m'a été remis, et je m'engage à le respecter.

Le,

Signature

Signature d'un responsable légal (si besoin)